

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Procurations : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (13)

M. PAILLE Jean-François, Mme DUCLOS Catherine, Mme GUY Nicole, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. LUGAZ Patrick ; Mme MICHELET Aude ; M. DUCHEZ Patrick ; M. BARITHEL Eric, Mme FOCHT Catherine, M. Bruno BARTHALAIS.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (2)

M. ZANINI Frédéric, a donné pouvoir à M PAILLE Jean François ; M. DAVIET Rémi a donné pouvoir à Mr ROLLIN Marc.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20/11/2024

Date d'affichage de la convocation : le 20/11/2024

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Cécile ROFFINO est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 21 Octobre 2024 ;

Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

- **N°DEC202411** : Avenant au marché MAPA selon le tableau financier du maître d'œuvre pour l'opération de travaux de rénovation énergétique et extension de l'école de DUINGT ;

Délibération n°D20241101 : Convention de mise en commun des moyens de police de DOUSSARD :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE et APPROUVE** le projet de convention de mise en commun des moyens de police entre les communes de Doussard et de Duingt pour l'année 2025 annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention.

Délibération n°D20241102 : Approbation de la charte 2024-2038 du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, adressée le 9/10/2024, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE**, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges 2024-2038 ainsi que ses annexes, dont les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Délibération n°D20241103 : Participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents de la commune de DUINGT :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 7 € par agent.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget, chapitre 012 charges de personnel, article(s) 645.

Délibération n°D20241104 : Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement du futur local technique :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention D.E.T.R. auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

Délibération n°D20241105 : Avis simple sur le projet de SCOT du bassin annécien arrêté le 02/10/2024 :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, après examen du projet de SCOT, émet l'avis suivant : favorable simple

Délibération n°D20241106 : Cession d'une partie de la parcelle n°AD 144 entre la commune de DUINGT et la société ELGEA :

Considérant :

- ✓ La nécessité d'augmenter le nombre d'emplacements destinés aux places de parking publics pour le projet immobilier ;
- ✓ La valeur d'une partie de cette surface de 48 m², sous réserve de bornage contradictoire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ De céder à la société ELGEA ou toute société qui se substituerait à elle, la partie de la parcelle cadastrée n° AD 144 figurés sous la teinte bleue au plan annexé, d'une superficie de 46 m², sous réserve de bornage contradictoire, contre remise de quatre places de stationnements numérotées 9,10, 11 et 12 qui seront édifiées par la société ELGEA sur la parcelle n° AD 152, matérialisées sur le plan annexé ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : à l'unanimité dont une abstention Mme MICHELET Aude,

- **DECIDE ET ADOPTE**, toutes les propositions ci-dessus indiquées.

Délibération n°D20241107 : Approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver** la signature de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT),
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°D20241108 : Convention participation financière UFOVAL 2025 :

Le Conseil municipal,

- ✓ **DECIDE de renouveler la convention avec l'UFOVAL pour l'année 2025 ;**
- ✓ **ACCEPTE la proposition d'augmenter la participation journalière par enfant qui passera de 5.45 € à 5.50 € et de signer l'avenant à la convention.**

Questions Diverses et tour de table :

- Le repas de nos anciens s'est très bien passé ;
- Mme GUY ainsi que Mme DUCLOS, ont participé ce jour à une réunion concernant les violences faites aux femmes, les chiffres sont alarmants, des solutions sont recherchées afin d'améliorer la prévention et faciliter les déclarations.
- La séance est levée à 22h

**Le Maire,
Marc ROLLIN**



Le registre des délibérations est consultable en Mairie.